

CAP HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS

HOTELLERIE DE PLEIN AIR

Les dossiers présentés au titre du « CAP Hébergement Touristique pour Tous » seront appréciés au regard des critères ci-dessous et de la qualité du projet.



POUR QUI ?

Bénéficiaires

- Très petite (TPE), petite ou moyenne entreprise (PME) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et immatriculée au centre de formalité des entreprises concerné, en région Centre-Val de Loire
 - Les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) doivent être adossées à une société d'exploitation détenant plus de 50 % des parts de la SCI
 - Association type loi 1901
 - Etablissement public ou collectivité territoriale
- Important :** Pour déposer une demande de subvention, le siège social doit obligatoirement être domicilié en Région Centre-Val de Loire

Type d'hébergements

- Camping classé 2 étoiles minimum
 - Parc Résidentiel de Loisirs classé 2 étoiles minimum
- Dans les deux cas, les emplacements résidentiels (loués à l'année) ne doivent pas représenter plus de 20% de la capacité totale.

LES CRITERES OBLIGATOIRES DEVANT ETRE SATISFAITS APRES TRAVAUX

Mon hébergement doit :

- Disposer de l'agrément national du secteur social et solidaire ou du classement tourisme pour les villages-vacances
- Être ouvert 6 mois/an minimum
- Être commercialisé par Internet
- Adhérer à la Place de Marché Régionale

Renseignements en cliquant sur le logo suivant :



Tourisme à vélo

- Adhérer à la marque « Accueil Vélo » si mon hébergement est situé à moins de 5 km d'une véloroute ou d'une boucle cyclotouristique du réseau régional*

Renseignements en cliquant sur le logo suivant :



Performance énergétique



- Si je construis un bâtiment neuf, il doit être conforme aux obligations de la réglementation thermique en vigueur
- Si je rénove un bâtiment existant, les travaux portant sur l'isolation thermique et les équipements de chauffage doivent être conformes aux caractéristiques techniques requises suivantes


Cliquez sur le logo suivant :



* : respectueuse du cahier des charges national des véloroutes et voies vertes

COMMENT LA REGION PEUT-ELLE M'ACCOMPAGNER ?

<p>J'AI UN PROJET</p> <p>▼</p> <p>▼</p> <p>▼</p> <p>JE PEUX SOLLICITER</p>	<p>D'ETUDE</p>  <p>Une aide au conseil</p>	<p>DE CREATION OU DE RENOVATION DE MON ETABLISSEMENT</p>  <p>© Auberge de jeunesse de Vendôme Jean-Paul LABBE</p> <p>Une aide bonifiée</p>
<p>PROJETS AIDES</p>	<p>Études préalables à la définition et/ou à la mise en œuvre de mon projet d'hébergement touristique (<i>étude de marché, business plan, stratégie commerciale...</i>)</p> <p>ou</p> <p>études/bilans relatifs à la qualité environnementale de mon projet</p>	<p>Création, extension et/ou rénovation d'un établissement</p>
<p>DEPENSES ELIGIBLES</p>	<p>Prestation d'un bureau d'études professionnel spécialisé dans le domaine de l'étude</p>	<p>Dépenses en investissement liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Aux frais d'accompagnement au montage de projet <input checked="" type="checkbox"/> Aux travaux, réalisés par des entreprises ou des associations, sur : <ul style="list-style-type: none"> • le gros œuvre • le second œuvre (hormis climatisation) • l'embellissement extérieur • les équipements de services (si ceux-ci ne représentent pas la majorité ou l'exclusivité des dépenses) <input checked="" type="checkbox"/> A la création d'équipements et de services pour les clientèles itinérantes <input checked="" type="checkbox"/> Aux honoraires d'architecte et de maîtrise d'œuvre, dans la limite de 10 % du coût des travaux éligibles

CALCUL DE L'AIDE REGIONALE	<p>50 % des dépenses éligibles</p> <p>Aide maximale de la Région : 5 000 €</p>	<p>Montant maximal des dépenses éligibles : 500 000 €</p> <p>Taux de financement : 15 % (taux de base)¹ + 5 % si 1 critère de bonification + 10 % si 2 critères de bonification + 15 % si 3 critères de bonification</p> <p>Critères de bonification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Qualité environnementale</u> attestée par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ un label justifiant la qualité environnementale des travaux ✓ le niveau de performance énergétique : <ul style="list-style-type: none"> ❖ pour la construction neuve : niveau de performance énergétique supérieur à la réglementation en vigueur, ❖ pour les rénovations de bâtiments : obtention du label BBC Rénovation • <u>Qualité touristique</u> : l'établissement créé/modernisé bénéficie, après travaux, d'au moins un label touristique (<i>hors labels/marques relevant des critères d'éligibilité</i>) : Tourisme et Handicap, Qualité Tourisme, Cheval Etape, Marque « Valeurs PNR » • <u>Emploi</u> : création, au minimum, d'1 emploi en CDI (<i>minimum mi-temps</i>) à l'issue des travaux. <p>Aide maximale de la Région : 160 000 €</p>
CONDITIONS D'ATTRIBUTION		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les dépenses éligibles doivent être supérieures à 10 000 € <input checked="" type="checkbox"/> Les projets dont le montant est supérieur à 180 000 € doivent présenter un plan de financement comprenant un concours bancaire couvrant au minimum 20 % des dépenses éligibles (hormis pour les collectivités publiques) <input checked="" type="checkbox"/> L'aide régionale ne peut pas être cumulée avec une autre aide de la Région sur le même projet d'hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Pour chaque bénéficiaire, une nouvelle aide régionale est possible après un délai de 3 ans, et sous réserve que la précédente ait été soldée
UN BONUS POUR MON ENGAGEMENT ECORESPONSABLE		<p>Si mon établissement obtient un écolabel de niveau européen ou international, à l'issue des travaux : + 10 000 €</p> <p>Exemples d'écolabels : Clef verte, Ecolabel européen, Green Globe</p> 

1 : Taux non applicable pour les projets financés au titre du régime relatif aux aides en faveur des PME. Dans ce cadre, le taux est fixé par la loi, soit :

- 20% des coûts éligibles pour les petites entreprises, toute aide publique confondue (y compris celle du Conseil régional)

- 10% des coûts admissibles pour les moyennes entreprises, toute aide publique confondue (y compris celle du Conseil régional)

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ?

	AIDE AU CONSEIL	AIDE BONIFIEE
A QUEL MOMENT DEPOSER MA DEMANDE ?	<p>Après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Avoir consulté plusieurs bureaux d'études et choisi celui qui répond le mieux à ma demande <input checked="" type="checkbox"/> Avoir rassemblé l'ensemble des documents à fournir pour ma demande de subvention <p>Avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> D'engager la prestation (<i>aucun devis, bon de commande ou contrat ne doit être validé avant le dépôt de ma demande de subvention</i>) 	<p>Après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Avoir finalisé les phases de définition et de conception de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ mon projet d'hébergement touristique (<i>étude de marché, business plan, stratégie commerciale...</i>) ✓ mon projet de bâtiment associé (<i>diagnostics, études, coût et durée des travaux, prestations techniques et travaux envisagés, plans détaillés de tous les niveaux du bâtiment, plans d'exécution, autorisation d'urbanisme, consultation des différents prestataires...</i>). <input checked="" type="checkbox"/> Avoir créé la (les) structure(s) juridique(s) propriétaire/gestionnaire de l'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Avoir rassemblé l'ensemble des documents à fournir pour ma demande de subvention <input checked="" type="checkbox"/> Avoir obtenu les autorisation règlementaires (exemple : autorisation d'urbanisme, si la nature des travaux le justifie) <p>Avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> D'engager les travaux (<i>aucun devis, bon de commande ou marché de travaux ne doit être validé avant le dépôt de ma demande de subvention</i>)
PRINCIPAUX DOCUMENTS A FOURNIR ¹	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Cahier des charges de l'étude <input checked="" type="checkbox"/> Devis détaillé(s) du prestataire (<i>décompte détaillé [et description] des différentes prestations en volume horaire et en prix horaire, frais de déplacement, durée...</i>) établi en HT et TTC et précisant les taux de TVA applicables <input checked="" type="checkbox"/> Fiche de présentation du prestataire retenu (<i>compétences, références, adhésion à un (des) groupement(s), qualifications telles que la qualification RGE...</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de l'architecte ou du maître d'œuvre daté de moins d'un an, s'il a été fait appel à un tel prestataire <input checked="" type="checkbox"/> Devis : <ul style="list-style-type: none"> ✓ détaillés par poste de dépenses (<i>décompte détaillé [et description] de chaque prestation en quantité et en prix unitaire ; prix horaire ou forfaitaire de main d'œuvre...</i>), ✓ établis en HT et TTC et précisant les taux de TVA applicables, ✓ datés de moins de 6 mois, ✓ établis par des professionnels. <input checked="" type="checkbox"/> Plans : plan de situation, plan de façade et plan des pièces (<i>avec les aménagements prévus</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Extrait Kbis de moins de 6 mois pour les TPE, PME et SCI <input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 6 mois (<i>hormis pour les établissements publics et collectivités territoriales</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Statuts de la structure propriétaire et de la structure gestionnaire <input checked="" type="checkbox"/> Bilans et comptes de résultats à N-1 et N-2
OU REMPLIR MON DOSSIER ?	Toutes les demandes de subvention se font sur le portail régional des aides en ligne à partir des formulaires suivants ² :	
	34.7 – CAP HEBERGEMENT – AIDE AU CONSEIL	34.6 – CAP HEBERGEMENT - AIDE BONIFIEE

1 : liste non exhaustive, la liste complète figurant dans les formulaires de demande de subvention

2 : les formulaires sont accessibles après vous être connecté via votre compte

DE QUELLES RESSOURCES PUIS-JE DISPOSER ?

POUR ETRE ACCOMPAGNE DANS
L'ELABORATION DE MON PROJET

Je peux **contacter** :

- Pour des informations sur l'environnement touristique du projet : **L'Agence Départementale du Tourisme de mon département** ou **l'Office de Tourisme** de mon territoire
- Pour des questions liées à la création d'entreprise et l'économie d'un projet de développement touristique : les relais départementaux des **Chambres de Commerce et de l'Industrie**

POUR RENSEIGNER MON DOSSIER
DE DEMANDE DE SUBVENTION

Je peux **contacter** la direction du Tourisme de la Région Centre-Val de Loire :
CAPHebergement@centrevaldeloire.fr